

Une formation au contact des élèves

- > **La formation des enseignants est un facteur déterminant de la réussite éducative.**

Toutes les études montrent en effet, que les progrès d'un élève dépendent de manière significative de la qualité de ses enseignants et donc de la qualité de la formation reçue par le professeur auquel il est confié.

- > Selon l'OCDE, les programmes de formation initiale les plus efficaces sont ceux qui garantissent un équilibre approprié entre la théorie et la pratique et la collaboration entre les enseignants : les futurs enseignants découvrent très tôt le contact avec les élèves, passent beaucoup de temps dans les classes et bénéficient d'un soutien de proximité et de qualité, notamment grâce à un système de tutorat par des enseignants qualifiés.

- > **“ Vouloir devenir enseignant c'est vouloir transmettre des savoirs, donner le goût d'apprendre, éveiller les consciences ”.**

C'est vouloir instruire, éduquer, émanciper, former pour conduire chaque enfant de la République vers sa vie d'Homme, de citoyen, de travailleur.

Comme tout autre métier, “c'est un métier qui s'apprend”.

C'est pourquoi tous les étudiants qui s'y destinent seront accueillis, dès la rentrée prochaine, au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

espe École supérieure
du professorat
et de l'éducation

Ils y recevront une formation articulant des enseignements théoriques et pratiques, des stages d'observation ou de pratique accompagnée et de véritables périodes d'alternance, et pourront ainsi, entrer de manière progressive dans le métier. Ils apprendront aussi à développer des méthodes pédagogiques innovantes grâce à un lien permanent avec la recherche et à une ouverture à l'international.

> Cette nouvelle formation préparera en outre mieux les professeurs en devenir à la diversité de leurs missions. Car on exige beaucoup de l'enseignant du XXI^e siècle. Il doit non seulement exceller dans sa ou ses discipline(s) et dans ses pratiques pédagogiques, mais également savoir utiliser les technologies numériques, prévenir et gérer les conflits, prendre en charge les élèves en situation de handicap, lutter contre les stéréotypes et toutes les formes de discrimination, etc. Autant de compétences qu'ils acquerront dans le cadre des enseignements dispensés au sein des ESPE.

> Les ESPE formeront l'ensemble des futurs enseignants, qu'ils se destinent à exercer en maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ou à l'université, ainsi que les futurs conseillers principaux d'éducation. Tous les acteurs de l'École de demain suivront donc, sur les mêmes

bancs, des enseignements communs, ce qui permettra de **faire naître et vivre une culture partagée**.

Cette culture partagée favorisera, sur le terrain, la cohésion des équipes pédagogiques, qui est un facteur clé de la réussite des élèves.

> Les ESPE seront animées à la fois par des personnels spécialisés dans la formation, des universitaires et des personnels de l'éducation nationale, et leurs équipes pédagogiques accueilleront un grand nombre de professionnels de terrain : personnels enseignants, d'inspection et de direction en exercice dans le premier et le second degré, intervenants issus de l'éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique, de l'éducation à la citoyenneté, etc. L'expertise de ces professionnels sera un apport essentiel au projet pédagogique que développeront les ESPE.

> Les contractuels admissibles à la session 2014 exceptionnelle bénéficieront, pendant l'année universitaire 2013-2014, de cours au sein des ESPE afin de préparer les épreuves d'admission qui se dérouleront en juin 2014.

> La formation continue des enseignants et des personnels d'éducation intègre aussi l'ESPE

Les ESPE assureront la formation continue des enseignants, dans le cadre des plans académiques de formation, en priorité dans les domaines portant sur l'utilisation des technologies numériques à l'École, l'égalité entre les filles et les garçons, la prévention des discriminations et l'accueil des élèves en situation de handicap. **Ces modules de formation pourront être proposés aux fonctionnaires stagiaires dès l'année 2013-2014, année de leur entrée en fonction.**

Pour en savoir plus : education.gouv.fr